

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 septembre 2025 à vingt heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 04 septembre 2025, étaient présents :

Mmes JEROME, DUPAS, PAPONNET, BAUSSAY et MM, BARDEAU, REGEON, GUYNOURARD, TESSIER **formant la majorité des Membres en exercice.**

Étaient excusés : Monsieur Jean-Louis JONQUET (donne pouvoir à Madame JEROME) Monsieur Patrick BOUYER.

Madame Cécile DUPAS est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

1 – Devis diagnostic église

- Vu la délibération du 03 novembre 2022 portant sur l'état sanitaire de l'église de Xambes et la réalisation d'une étude de diagnostic de cet édifice ;
- Vu la délibération du 02 mars 2023 portant désignation du cabinet d'Architecture, Patrimoine et Paysage DODEMAN SARL, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour une étude de diagnostic de l'église ;
- Vu le diagnostic – phase 3 – version finale, portant restauration générale de l'église ;
- Vu la délibération du 15 mai 2025 portant sur la nécessité d'entreprendre des études complémentaires,

Madame la Maire a sollicité des entreprises pour les études complémentaires préalables à tous travaux.
Tous les devis ont été transmis au cabinet APP DODEMAN pour analyse.

Le cabinet propose de retenir les offres suivantes :

- Etude structurelle :
 - API STRUCTURES - 176 rue de la Génoise – Champniers (16)
 - Devis de 1 280 euros Hors taxes
- Etude géotechnique G5 :
 - SOLTECHNIC – 138 avenue d'Aquitaine – Bruges (33)
 - Devis de 3 190 euros Hors Taxes
- Relevé géomètre :
 - YSÉA – 20 sentier des cotes de beauregard – Angoulême (16)
 - Devis de 720 euros Hors Taxes
- Diagnostic plomb et amiante :
 - Agenda diagnostics – 60 boulevard René Chabasse – Angoulême (16)
 - Devis de 850 euros Hors taxes

Madame la Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce choix d'entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir les devis ci-dessus mentionnés pour un montant total de 6 040 euros Hors Taxes
- Autorise Madame la Maire à effectuer toutes démarches et signatures utiles à la bonne exécution de ces missions ainsi qu'à solliciter les finances dont cette opération pourrait bénéficier, notamment auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Podcasts balade nature et patrimoine – convention de participation

Madame la Maire expose aux conseillers que depuis 2020, le PETR du Pays Ruffécois, en partenariat avec l'Office de tourisme (OT) Nord Charente, les Communautés de communes (CDC) Cœur de Charente et Val de Charente et les communes Villes et Villages Fleuris volontaires du territoire, a mis en place des balades nature et patrimoine. L'objectif de ces balades est de faire découvrir aux visiteurs (habitants et touristes) les actions engagées par les communes labellisées Villes et Villages Fleuris en termes de préservation de l'environnement.

En 2023, un test a été réalisé sur 2 communes : La Faye et St Groux. Leurs balades ont été dotées de podcasts (témoignages audio) afin d'apporter du contenu supplémentaire.

Pour l'année 2025, le PETR, les CDC et l'OT ont proposé aux autres communes qui possèdent une balade nature et patrimoine de se doter également de podcasts et d'améliorer la promotion de leurs balades.

Il a donc été proposé à toutes les communes participant au déploiement des balades nature et patrimoine de participer financièrement à hauteur de **150 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame la Maire à signer la convention balade nature et patrimoine, ci-jointe.
- Acte la participation financière à hauteur de 150 euros.

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3 – Demande d’acquisition d’une partie de parcelle communale.

Madame la Maire donne lecture du courrier reçu de Madame Maurin-Joffre et Monsieur Joffre en date du 11 août 2025. Ces derniers souhaitent acquérir une bande de terrain située sur la parcelle communale cadastrée section B n°580 appartenant au domaine privé de la commune afin d'y agrandir leur maison en créant une « unité de vie » de plain-pied.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ne s’oppose pas à la vente de 60 mètres carrés issus de la parcelle B 580, aux demandeurs.
- Néanmoins, tous les divers frais engagés par la commune seront supportés par les acquéreurs : frais de géomètre (document d’arpentage et de bornage) – frais de notaire – frais liés à l’évacuation des eaux pluviales – prix de vente du terrain)

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4 – Chèque de remboursement EDF.

Madame la Maire informe le conseil qu’un chèque d’un montant de 118,27 € (cent dix-huit euros et vingt-sept centimes) a été établi par EDF ENTREPRISES COLLECTIVITES, suite à un remboursement au profit de la commune.

Il convient que le conseil accepte cette somme afin de l’intégrer comptablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
ACCEPTE cette somme de 118,27 euros.

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

5 – Candidatures reprise bar du Lavoir.

Madame la Maire a reçu deux candidatures pour la reprise du Bar du Lavoir.

Les conseillers municipaux rencontreront ces deniers ce lundi 15 septembre.

Un bail dérogatoire sera conclu, comprenant le logement et le bar.

6 – Travaux Bar du Lavoir.

Monsieur SWIATEK, conseiller en énergie partagé du PETR est venu réaliser un diagnostic énergétique du bar. Ce dernier préconise notamment d'enlever le crépi, joindre le mur, planter des fleurs absorbantes...Mais aussi changer les huisseries dont la porte d'entrée... Bien entendu un changement de toiture est à faire. Madame la Maire a réceptionné deux devis. Ces derniers sont, au niveau prix, presque similaires mais l'un est beaucoup plus complet dans le descriptif des opérations à mener. Madame la Maire va chercher des subventions possibles.

7 – Questions diverses.

- Un point est fait sur les loyers communaux dus.
- Monsieur PRIEUR a déposé photos et vidéo concernant les inondations de son terrain d’habitation ; eaux provenant de la RD 32 lors de pluies abondantes. Un rendez-vous a été pris avec l’Agence Départementale d’Aménagement.

- Madame la Maire souligne la problématique des graviers qui se déversent dans la buse donnant dans le ruisseau des Chèneveaux. Ces derniers obstruent le ruisseau provoquant, lors de fortes pluies, l'inondation répétée du terrain du riverain. Un devis de nettoyage de la buse va donc être sollicité.
- Madame BAUSSAY fait un point sur les participants au marché du 03 octobre prochain. Une dizaine de producteurs sont attendus. Le point restauration sera tenu par L'Association des Parents d'Elèves.
- Monsieur REGEON confirme que le repas du football pour fêter ses cinquante ans aura lieu le 15 novembre prochain. Une réunion préparatoire se tiendra le 19 septembre à 19 heures.
- Les associations Chante Boixe et Anciens combattants ont adressé leurs remerciements pour la subvention 2025 allouée.
- Monsieur TESSIER sollicite le nettoyage du fossé des Chèneveaux.

Séance levée à 22 heures 31 minutes

La Maire
Géraldine JEROME



Les Membres du Conseil Municipal

La Secrétaire
Cécile DUPAS

